EPINOY



BULLETIN MUNICIPAL 2013

BULLETIN MUNICIPAL N° 33

Photographie couverture : M. JM BEZE

LE MOT DU MAIRE ...

A l'approche de 2014, au nom du Conseil Municipal, des membres du Centre Communal d'Action Sociale et du personnel communal, je vous adresse mes souhaits de bonne année, de bonne santé et de réussite dans tous vos projets.

Le bulletin municipal permet de relater les actions municipales qui se sont déroulées tout au long de l'année écoulée. Il vous permettra également de découvrir les activités des différentes associations communales.

L'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes de Marquion aura permis de financer en partie, la réalisation de différents travaux en 2013. Je pense notamment à la réfection de la cour de l'école, le remplacement du chauffage électrique dans la classe de Mme Lance, la mise en place d'un dispositif lumineux sur les 4 cadrans de l'horloge à l'église ...

Cette aide aura également contribué au remplacement du photocopieur du secrétariat de la mairie et à l'acquisition d'une auto-laveuse pour la salle des fêtes.

Comme vous le savez, la fusion des territoires d'OSARTIS et de MARQUION sera effective au 1^{er} janvier 2014. Ce nouvel établissement Public de Coopération Intercommunale portera le nom de « Communauté de Communes Osartis Marquion ».

Après avoir consulté et échangé avec les délégués de parents d'élèves, les parents, mais aussi avec les enseignants, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 pose encore des problèmes d'organisation. Aucune décision n'a été prise concernant les activités périscolaires et nous nous donnons encore un peu de temps pour la concertation et réussir au mieux l'application de cette réforme dans l'intérêt des enfants.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui se sont installés cette année à EPINOY.

Bonne année à toutes et à tous.

Le Maire.

Gilbert THERON.

INFORMATIONS BUDGETAIRES

• LE BUDGET PRIMITIF

| Articles | Dépenses d'investissement | Montant |
|----------|------------------------------------|-------------|
| 1021 | Dotations | 500,00 € |
| 1641 | Remboursement d'emprunts | 11 031,39 € |
| 2111.89 | Acquisition de terrains | 5 000,00 € |
| 21312.97 | Chauffage école | 10 000,00 € |
| 21312 | Bâtiments scolaires | 5 000,00 |
| 2111.98 | Acquisition terrains nus | 5 000,00 € |
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | 1 500,00 € |
| 2184 | Mobilier | 2 500,00 € |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 10 000,00 € |
| 2313 | Constructions | 6 000,00 € |
| 001 | Résultat reporté | 31 423,61 |
| | TOTAL | 87 955,00 |

| Articles | Recettes d'investissement | Montant |
|----------|--|-------------|
| 10222 | FC TVA | 1 070,39 € |
| 2111 | Terrains nus | 500,00 € |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 36 423,61 € |
| 1388 | Subventions | 6 910,00 € |
| 280441 | Amortissements études | 73,00 € |
| 28051 | Amortissements logiciels | 212,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 42 766,00 € |
| | TOTAL | 87 955,00 € |

| Articles | Dépenses de fonctionnement | Montant | |
|----------|--|--------------|--|
| 011 | Charges à caractère général | 126 972,00 € | |
| 012 | Charges de personnel | 87 000,00 € | |
| 014 | Atténuations de produits | 3 100,00 € | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 57 895,00 € | |
| 66 | Charges financières | 2 630,00 € | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 100,00 € | |
| 68 | Dotations aux amortissements | 285,00€ | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 42 766,00 € | |
| | TOTAL | 320 748,00 € | |

| Articles | Recettes de fonctionnement | Montant |
|----------|---|--------------|
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes | 11 500,00 € |
| 72 | Immobilisations corporelles | 5 000,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 106 791,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 102 598,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 5 200,18 € |
| 002 | Résultat reporté | 89 658,82 € |
| | TOTAL | 320 748,00 |

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les taux communaux restent inchangés

| Taxe d'habitation | 11.56 | % |
|---|-------|---|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 10.56 | % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 27.43 | % |

PRODUITS ATTENDUS

| Taxe d'habitation | 37 928.00 € |
|---|-------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 25 851.00 € |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 15 800.00 € |

CONTRIBUTION INCENDIE 2013

Lors de sa séance du 23 novembre 2012, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a fixé le montant de la contribution 2013 à 25,98 € par habitant, soit un montant total de 13 457,64 €.

PARTICIPATIONS AU SIVOM DE MARQUION

Les membres du SIVOM de Marquion ont voté les participations suivantes :

- Scolaires : 3,70 € par habitant et 45,00 € par élève

- RASED : 0,52 € par habitant

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

| Moto club « Les Spinasses » | | 178.00 € |
|--|---|----------|
| Harmonie l'Espérance d'Epinoy | 1 | 180.00 € |
| Association des Anciens Combattants | | 178.00 € |
| Institut de recherche contre le cancer | | 63,00€ |
| E.S.H.E | 1 | |
| Coopérative scolaire d'Epinoy | | 241,00€ |
| AEP Saint Joseph | | 295,00€ |
| Paroisse du Christ roi | | 60,00€ |
| Union des DDEN | | 84,00€ |
| Société de chasse d'Epinoy | | 116,00€ |

DECISIONS MUNICIPALES 2013

SEANCE DU 21 JANVIER 2013

<u>Election de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis et d'un propriétaire suppléant à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier :</u>

Ont été élus membres titulaires :

- Mr BENOIT Thierry
- Mr BUSTIN Emmanuel

A été élu membre suppléant :

- Mr DUPONT René

Balayage des fils d'eau - renouvellement de la convention :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'Entreprise NVR de Fampoux, à savoir, 4 passages annuels. Cette convention est conclue pour l'année 2013 et renouvelable deux fois.

Contrat statutaire « Assurance du Personnel des Collectivités :

Depuis le 01/12/2012, la compagnie d'assurances GROUPAMA a délégué au CIGAC la gestion du contrat en cours. Pour des raisons informatiques, le contrat précité a été renuméroté. Le Conseil Municipal approuve les conditions particulières du contrat et autorise le maire à le signer.

Adhésions de nouvelles communes au SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes : Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »

- Syndicat des eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY (Aisne)
- HERGNIES (Nord)
- VIEUX CONDE (Nord)

SEANCE DU 4 MARS 2013

Compte administratif 2012:

Le compte administratif 2012 est approuvé et fait ressortier les résultats suivants :

- Déficit d'investissement : 31 423,61 €
- Excédent de fonctionnement : 126 082,43 €

Eglise : contrat de maintenance des équipements électromécaniques :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat avec la SARL LEPERS et FRERES de Dompierre sur Helpe. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de 2013 et renouvelable 4 fois, pour un montant de 175,00 € ht, révisable annuellement.

Questions diverses:

<u>Chauffage école</u> : le Conseil Municipal décide la réfection du chauffage électrique de l'école (plafond rayonnant). Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais au titre du Fonds de Soutien au Développement des Territoires.

<u>Réfection rue des Ferronniers</u>: Le Conseil Municipal donne son accord sur la réparation et la réalisation d'un enduit gravillonnage de la rue des Ferronniers. Acquisition de matériels divers :

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une auto laveuse pour la salle des fêtes et d'un micro pour l'église.

SEANCE DU 10 AVRIL 2013

Budget Primitif 2013:

Le maire présente ses propositions au titre du budget primitif 2013. Le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité des membres présents.

Remboursement sonneries civiles:

Le Conseil Municipal décide d'accorder une somme de 60,00 € à la Paroisse du « Christ roi ».

Renouvellement de la convention ATESAT :

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention ATESAT signée avec l'Etat (mission de base assurée par la DDTM) et autorise le maire à la signer. La rémunération totale annuelle s'élève à la somme de 142,89 €.

Questions diverses:

<u>Protection foudre église</u>: Le Conseil Municipal décide de faire procéder au contrôle périodique de l'installation de protection foudre à l'église par la Société BCM de DOUAI. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 247,00 € ht.

SEANCE DU 14 MAI 2013

Renouvellement du bail de l'ancien Presbytère :

Le Conseil Municipal décide de donner à bail pour 5 années à compter du 01/08/2013, l'immeuble sis 1 rue du Presbytère à Mme Yvette DELCROIX et autorise le maire à signer le bail à intervenir.

Cession des terrains de l'ancienne base aérienne 103 :

L'ancienne base est visée par le dispositif de revitalisation des sites militaires devenus inutiles à la défense, par l'article 57 de la loi de finances pour 2009. Il explique que ce dispositif de cession des emprises militaires à l'euro symbolique prévoit que les communes éligibles doivent se prononcer sur leur intention d'acquérir et se manifester auprès du Préfet.

La nature et la superficie du bien dépassant très largement les capacités techniques et financières de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir les terrains situés dans l'emprise de l'ancienne base aérienne 103 et délègue le droit de bénéficier de la cession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes de Marquion.

Questions diverses:

Le Conseil Municipal décide le remplacement des deux candélabres devant la mairie. C'est l'Entreprise LAVALARD qui a effectué les travaux pour un montant de 1 059,10 € ht.

• SEANCE DU 24 JUILLET 2013

<u>Fusion des communautés de communes de Marquion et Osartis au 01/01/2014 – détermination du nombre de conseillers communautaires :</u>

Vu l'avis de la commission de concertation associant les élus des deux communautés, le Conseil Municipal fixe à 75 le nombre de délégués communautaires et approuve la répartition par commune à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne garantissant ainsi une représentation essentiellement géographique.

<u>Fusion des communautés de communes de Marquion et Osartis – Prorogation des mandats des conseillers communautaires :</u>

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la prorogation du mandat des délégués communautaires actuellement en place, du 01/01/2014 jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux.

Fusion des communautés de communes de Marquion et Osartis au 01/01/2014 – Choix du siège et dénomination de la Communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes OSARTIS et MARQUION :

Le Conseil Municipal accepte de fixer le siège de la nouvelle Communauté de Communes à VITRY EN ARTOIS, Zone Artisanale, rue Jean Monnet.

Il accepte d'associer le nom de « MARQUION » à celui d'OSARTIS pour la dénomination de la nouvelle Communauté de Communes et d'engager une réflexion sur la dénomination du futur EPCI avec l'aide d'un cabinet de communication.

<u>Communauté de Communes de MARQUION – Mise en place d'un fonds de concours au titre de l'année 2013 – signature d'une convention :</u>

- Vu la délibération de la CCM en date du 04/06/2013, relative à la mise en place d'un fonds de concours ayant pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'équipement
- Sachant que le montant total du fonds de concours attribué à la commune s'élève à la somme de 34 734.44 €

Le Conseil Municipal accepte l'attribution du fonds de concours au titre de l'année 2013 permettant de financer ses dépenses d'équipement et autorise le maire à signer une convention avec la CCM.

Tarif repas cantine scolaire - Année scolaire 2013 - 2014 :

Le Conseil Municipal décide une augmentation de 1,65 % du prix du ticket repas à la cantine scolaire. Le prix du repas est fixé à 3,05 €.

Location salle des fêtes - remboursement d'arrhes :

Le maire expose à l'Assemblée que la salle des fêtes avait été louée le 07/09/2013 et que pour un motif dûment justifié, le locataire a été contraint d'annuler cette réservation. Le Conseil Municipal décide le remboursement des arrhes d'un montant de 63,00 €.

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

Compétence I « Assainissement Collectif »

VESLUD (Aisne)

Compétence I « Assainissement Collectif » et II « Assainissement Non Collectif »

INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais)

- Compétence I '»Assainissement Collectif », II « Assainissement Non Collectif » et III « Eaux Pluviales »

Communauté d'Agglomération MAUBEUGE-VAL-DE-SAMBRE pour la commune de QUIEVELON (Nord)

Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »

Communauté d'Agglomération MAUBEUGE-VAL-DE-SAMBRE pour les communes d'ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMES. FERRIERE-LA-PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON, VIEUX-MESNIL (Nord)

Contrat Assurance du Personnel des Collectivités :

Le Conseil Municipal accepte les termes du contrat présenté par la Compagnie d'assurances GROUPAMA. Les taux passent de 9,40 % à 6,05 % pour les agents affiliés à la Cnracl et de 2,05 % à 1,39 % pour les agents du régime général. La franchise passe de 10 à 20 jours. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2014 et renouvelable deux fois. Les nouveaux taux prendront effet le 01/08/2013 avec avoir sur la cotisation 2013 déjà versée.

Contrat Assurance commune:

Le Conseil Municipal accepte les termes du projet de contrat établi par la Compagnie d'assurances GROUPAMA. Il est conclu pour la période du 01/08/2013 au 14/03/2016 avec possibilité de résiliation chaque année. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat à intervenir.

Questions diverses:

Bibliothèque Municipale : Signature d'une convention de 3 ans avec les services de Médiathèque Départementale. La commune s'engage à apporter des améliorations à la gestion de la bibliothèque, avec notamment un budget annuel d'acquisition d'ouvrages correspondant à 1,50 € par habitant.

Réfection de la cour de l'école : Le Conseil Municipal décide la réfection de la cour de l'école en enrobés. Ces travaux sont confiés à l'Entreprise EIFFAGE TP Nord pour un montant ht de 19 220,73 €

Eglise - pose de dispositifs d'éclairage des cadrans de l'horloge : le Conseil Municipal décide la mise en place d'un dispositif d'éclairage par plots lumineux des 4 cadrans de l'horloge de l'église. Ces travaux ont été confiés à la SARL LEPERS et FRERES de Dompierre-Sur-Helpe. Le montant des travaux s'élève à la somme de 8985,00 ht.

Acquisition d'un photocopieur : Le Conseil Municipal décide le remplacement du photocopieur de la mairie.

• SEANCE DU 1er OCTOBRE 2013

SIDEN-SIAN – approbation de modifications statutaires :

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires suivantes :

- Adjonction de la compétence à la carte « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Mise en adéquation des attributions de la compétence « Assainissement Pluvial » avec la loi n° 2010-788 dite loi Grenelle 2
- Modification des modalités actuelles de constitution du Syndicat rendues nécessaires par l'adjonction d'une compétence et par les réformes de l'intercommunalité en cours

<u>Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais – approbation de la modification des statuts :</u>

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la FDE telle que définie ci-après :

Mise en place d'un collège électoral composé de 893 membres chargé d'élire les 35 membres titulaires et les 35 membres suppléants du Comité Syndical. Chaque commune sera représentée par un membre délégué qui aura un nombre de voix proportionnel au nombre d'habitants de la commune, à raison d'une voix par 500 habitants.

<u>Harmonie l'Espérance – subvention exceptionnelle :</u>

Suite à la demande de l'Harmonie l'Espérance d'Epinoy et pour compenser diverses dépenses supportées par l'Association dans le cadre de l'organisation d'un concert, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 €.

Acquisition de terrain :

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives au dossier d'acquisition de terrain, près du terrain de football, appartenant à M. Charles MERCIER.

Financement de la complémentaire santé des agents au 01/01/2014 :

Pour faire suite au décret n° 2011-1474 et à la circulaire ministérielle du 25/05/2012, le Conseil Municipal décide de participer à compter du 01/01/2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle par ses agents.

Une participation de 45,00 € bruts mensuels, au prorata du temps de travail du poste concerné, sera versée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

• SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

Fusion des Communautés de Communes de Marquion et Osartis :

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission mixte de concertation relative au nom de la nouvelle communauté de communes, à savoir : « Communauté de Communes Osartis Marquion ».Il souhaite une plus grande lisibilité du nom de « Marquion » sur le logo avec l'utilisation d'une taille de police plus importante.

Renouvellement du contrat de vérifications réglementaires à la salle des fêtes :

Le Conseil Municipal approuve la proposition présentée par la Société BUREAU VERITAS et autorise le maire à signer le contrat.

Ce contrat est conclu à compter du 01/01/2014 pour un an, renouvelable deux fois pour une durée égale.

Ces vérifications concernent les installations électriques du bâtiment, les installations de chauffage et de ventilation, l'état d'entretien et le fonctionnement des installations de gaz et de cuisson, ainsi que des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité incendie.

Mise en place d'un contrat de vérification triennale réglementaire des Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I) :

Le Conseil Municipal approuve la proposition présentée par la Société BUREAU VERITAS et autorise le maire à signer le contrat.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une durée égale.

Cette vérification consiste à l'examen de la conformité du S.S.I ainsi que des conditions d'exploitation.

Contrat de maintenance du photocopieur de la mairie :

Le Conseil Municipal approuve la proposition de contrat de maintenance de la Société LOGIN et autorise le maire à le signer. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de mise en service du nouvel appareil et résiliable chaque année à la date anniversaire du contrat.

<u>Création d'un syndicat mixte du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux</u> (SAGE) de l'Escaut :

La Communauté de Communes de Marquion ne disposant pas de l'habilitation à adhérer à un tel syndicat sans consultation préalable de ses communes membres, le Conseil Municipal émet un avis favorable à son éventuelle adhésion.

Questions diverses:

Remplacement des deux luminaires en façade de la mairie pour un montant de 936,00 € ht. Ces travaux seront réalisés par l'Entreprise LAVALARD.

La commission d'information et du bulletin municipal a élaboré le présent bulletin qui est ouvert à tous. Les suggestions et éventuellement les demandes d'insertions susceptibles de renseigner ou d'informer la population seront toujours les bienvenues.

NOS REALISATIONS EN 2013

Environnement - voirie:

Nettoyage des égouts Balayage des fils d'eau (4 passages)

Matériel:

Acquisition d'une auto-laveuse pour la salle des fêtes (financée à 50 % par le fonds de concours CCM-voir séance du 24/07/2013))

Acquisition d'un fauteuil de bureau

Acquisition d'un photocopieur avec connexion réseau (financé à 50 % par le fonds de concours CCM)

Autres:

Acquisition de livres pour la bibliothèque

Voirie:

Gravillonnage de la rue des Ferronniers (financé à 50 % par le fonds de concours CCM)

Bâtiments:

Réalisation de toilettes dans les vestiaires au stade, travaux réalisés par les adjoints et l'employé communal

Remplacement des deux candélabres devant la mairie (financés à 50 % par le fonds de concours CCM)
Remplacement du chauffage à l'école (financé à 50 % par le fonds de concours CCM & 25% du Conseil Général))

Réfection de la cour de l'école en enrobé (financée à 35 % par le fonds de concours CCM)



Démolition de l'ancien revêtement ...



puis, mise en place d'une couche de grave sur 20 cm



Mise en œuvre des enrobés



La cour de l'école prête à accueillir les enfants ...

Mise en place d'un dispositif d'éclairage par plots lumineux sur les 4 cadrans de l'horloge de l'église. (financé à 50 % par le fonds de concours CCM))





Une nacelle télescopique impressionnante pour accéder aux horloges et réaliser la dépose des cadrans ...









La pose des plots lumineux ...

La remontée des cadrans ...

Pour information, la consommation électrique annuelle totale des cadrans est estimée à environ 13.00 €.

(Photos : Mme Danièle BERTELOOT)

INFORMATIONS GENERALES

PRATIQUE

Ouverture du secrétariat de la mairie :

Lundi - mardi - jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 Mercredi de 17 h 00 à 19 h 00

Tel: 03.21.59.63.23

Fax: 03.21.24.26.75

Courriel: mairie-epinoy@xilan.fr

Ouverture de la bibliothèque :

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 14 h 00 à 15 h 00

VIE SCOLAIRE

Restauration scolaire:

Tarif du ticket pour l'année scolaire 2013 - 2014 : 3,05 €

Conformément à la réglementation en vigueur et pour des raisons évidentes de sécurité alimentaire, aucun repas ne peut être distribué au cas où un enfant est subitement malade entre la réservation et le jour du repas.

Calendrier des vacances scolaires :

Noël: du 21.12.2013 au 06.01.2014 <u>Hiver:</u> du 22.02.2014 au 10.03.2014 <u>Printemps:</u> du 19.04.2014 au 05.05.2014

Eté : le 05.07.2014

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs de Oisy-le-Verger accueille les enfants de la commune durant les vacances scolaires.

Pour plus de renseignements :

Communauté de Communes de Osartis Marquion - service Jeunesse 75 rue de la Chapelle 62 860 MARQUION - tél 03.21.73.57.37

VOS DEMARCHES

Fichier population:

Afin de mettre à jour le fichier communal, nous demandons aux personnes nouvellement installées dans la commune de bien vouloir se présenter au secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Toute personne doit signaler en mairie son départ de la commune.

Location salle des fêtes :

La salle des fêtes est réservée aux personnes domiciliées dans la commune ou à leurs parents. Elle peut être retenue un an à l'avance (de date à date). Un contrat de location est établi et signé par le locataire. Une attestation d'assurance « responsabilité civile » doit être jointe au contrat. Une caution d'un montant de 500,00 € et une caution d'un montant de 150,00 € doivent être déposées au secrétariat de la mairie à la remise des clés.

Rappel du tarif: repas: 210,00 € - vin d'honneur: 100,00 €

Chèque cadeau naissance :

La caisse d'Epargne et la commune s'associent au bonheur des parents en offrant un chèque cadeau naissance d'une valeur de 36,00 € à valoir sur l'ouverture d'un premier livret bébé. Le bon est à retirer en mairie.

Recensement Service National (JAPD):

Nous rappelons que les jeunes gens sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans à la fin du mois suivant.

Toutefois, ils ont la possibilité d'effectuer cette démarche au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Conservez soigneusement l'attestation de recensement qui vous sera remise. Elle sera nécessaire pour vous présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, examen scolaire ...).

Vous ne devez en aucun cas vous en dessaisir.

<u>1^{ère} période</u>: déclaration des jeunes hommes et des jeunes femmes nés en janvier, février, mars 1998

<u>2ème période</u>: déclaration des jeunes hommes et des jeunes femmes nés en avril, mai, juin 1998

<u>3^{ème} période</u>: déclaration des jeunes hommes et des jeunes femmes nés en juillet août, septembre 1998

<u>4^{ème} période</u>: déclaration des jeunes hommes et des jeunes femmes nés en octobre, novembre, décembre 1998

Inscriptions sur la liste électorale :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L.9 du code électoral, l'inscription sur les listes est obligatoire.

- vous avez changé de domicile et venez d'arriver à Epinoy
- vous n'êtes pas encore inscrit pour une raison quelconque

Inscrivez-vous vite et ce jusqu'au 31 décembre 2013

Si vous ne relevez pas d'une procédure d'inscription d'office (jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes), vous devez vous faire inscrire volontairement.

INFORMATIONS ELECTIONS

L'article R.60 du code électoral a été modifié par le décret n° 2013-938 du 18/10/2013. Désormais, tous les électeurs, et non plus seulement les électeurs des communes de 3500 habitants et plus, devront présenter au moment du vote, en même temps que leur carte électorale, une pièce d'identité.

ENVIRONNEMENT - RESEAUX - PROPRETE

Ramassage des ordures ménagères et collecte sélective :

Ces ramassages sont assurés chaque MARDI

Merci de ne pas sortir les poubelles sélectives peu remplies. Les poubelles doivent être correctement placées sur le trottoir, c'est-à-dire poignée vers la chaussée.

« le relais » : une benne à votre disposition :

Une benne du relais est à votre disposition sur la Place du village. Cette dernière est destinée à recevoir vêtements, chaussures (attachées par les lacets), linge de maison, petite maroquinerie (ceinture, sacs à main ...), jouets.

Merci de ne pas donner des vêtements souillés, des chiffons ou des chaussures trouées, sans semelle.

Ramassage des encombrants :

Deux ramassages sont prévus en 2014 : le lundi 17 mars 2014 et le lundi 20 octobre 2014

A propos de la déchetterie :

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi - mercredi - vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 Son accès est gratuit et libre pour les particuliers résidant sur le territoire communautaire. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter M. PERU, Ambassadeur du tri au 03.21.73.01.05

A propos des mauvaises herbes :

Les propriétaires sont tenus de faucher les herbes avant la montée des graines (notamment les chardons) afin d'éviter les situations conflictuelles de voisinage.

A propos de la neige ...

Si les communes ont obligation d'assurer la sûreté, la sécurité et la commodité du passage dans les rues ainsi que sur les chemins dont ils ont la charge, aux riverains des voies publiques, il incombe de racler et balayer la neige, de saler ou de sabler en cas de verglas, leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de la propriété ou sinon de dégager un espace d'une largeur correspondant au passage des piétons.

Rejets au réseau d'assainissement :

Nous rappelons que le branchement direct des WC dans le réseau d'assainissement communal est <u>strictement interdit</u>. La commune n'étant pas équipée d'une station d'épuration. Cette situation entraîne des risques importants de colmatage de la boite d'assainissement devant chaque habitation et des tuyaux d'évacuation.

Le branchement direct avec sani broyeur est simplement toléré.

Réseau d'assainissement :

Il est recommandé de ne pas jeter n'importe quoi dans le réseau (bouteilles, cailloux et plus particulièrement des déchets de maçonnerie). Ces déchets s'accumulent dans les regards en bordure de la route et peuvent en se solidifiant obstruer de façon définitive le réseau.

Eclairage public:

Merci de signaler en mairie, toute défaillance de l'éclairage public.

A propos du service des eaux :

Les bureaux de NOREADE sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

En dehors des heures d'ouverture des bureaux, un service d'astreinte est à votre disposition 24/24. Pour tout problème technique appeler le 03.27.90.66.56

Pour les déménagements, les réclamations, les demandes d'interventions techniques, etc ... la commune dépend du centre de Pecquencourt Sud, 37 rue d'Estiennes d'Orves - BP 5 - 59146 PECQUENCOURT.

Nos amis « les chiens »:

Nous vous rappelons la gêne qu'engendrent les déjections des chiens sur les trottoirs et pelouses. Par mesure d'hygiène, nous comptons sur votre compréhension citoyenne.

A propos des animaux errants :

Nous constatons encore trop souvent des chiens qui divaguent sur la voie publique. Nous rappelons que les animaux domestiques doivent être gardés dans les propriétés et qu'en cas d'accident, les propriétaires sont responsables de leurs animaux. La loi punit le défaut de surveillance et oblige à réparer les dommages causés par leurs animaux.

Stationnement:

Nous rappelons que les véhicules doivent être stationnés à l'intérieur de la propriété et non sur les trottoirs ou voies publiques, pour permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité.

Equitation - moto - quad ...

La pratique de la moto, du quad, de l'équitation est tolérée dans les chemins communaux et agricoles. Par contre, elle est **strictement interdite** sur les terrains publics (terrain de football, terrain de pétanque, autour de l'église ...) ainsi que sur les parcelles agricoles.

REMERCIEMENTS

- Monsieur et Madame Didier CLEMENT qui offrent le bon d'oignons du colis de fin d'année distribué aux personnes âgées de 65 ans et plus
- Messieurs DEUSY qui offrent la bouteille de jus de pommes de ce même colis

A propos du repas des Aînés : Le repas des Aînés a eu lieu le Dimanche 15 septembre 2013.

Cette année, le Conseil Municipal avait décidé d'organiser cette manifestation au « P'tit Baltar » à Nesles.



Nos aînés se sont retrouvés autour d'un bon repas ...









Tout au long de l'après midi, les participants ont pu découvrir le spectacle de Music-Hall, dans un cadre mettant en scène de nombreux artistes tels que danseuses, transformistes, chanteurs ou acrobates.





Joie, bonne humeur, rires et chansons étaient au rendez-vous.









Ce fut l'occasion pour chacun, de passer un agréable moment.

(Photos : Mle Caroline BEZE)

NOS JOIES ... NOS PEINES ...



Naissances:

- TARGET Louna née le 14 décembre 2012 à LAMBRES LEZ DOUAI (59)
- LESAGE MESUREUR Eleanore née le 17 janvier 2013 à CAMBRAI (59)
- BOUCHEZ Amélia née le 16 février 2013 à CAMBRAI (59)
- CESAR Cassandre née le 5 septembre 2013 à CAMBRAI (59)
- NUTTIN Aaron né le 14 septembre 2013 à DECHY (59)
- HARDUIN Timothy né le 19 septembre 2013 à DECHY (59)



Mariages:

- CRAPOULET Romain et LEPROVOST Hélène Mariés le 20 avril 2013 à ATHIES (62)
- DUCROCQ Jérôme et WILCZYNSKI Justine mariés le 6 juillet 2013 à EPINOY (62)
- HOSPITAL Yohan et Marjorie MONNIER mariés le 27 juillet 2013 à EPINOY (62)
- DUBOIS Thibaut et Caroline FREGEAC mariés le 26 août 2013 à EPINOY (62)



Décès:

- DE CECCO Eliane décédée le 31 décembre 2012 à VIRIAT (01)
- DELCOURT Charles décédé le 18 mars 2013 à EPINOY (62)
- DEFONTAINE Evelyne décédée le 22 juillet 2013 à CAMBRAI (59)
- BEZE Robert décédé le 19 août 2013 à EPINOY (62)
- LEFEBVRE Guy décédé le 28 août 2013 à CAMBRAI (59)



A LA BIBLIOTHEQUE

A l'heure des ordinateurs, des tablettes et i phones, n'oubliez pas qu'un bon livre (roman, polar, conte, album ou bande dessinée) permet de s'évader, d'oublier le quotidien!

Alors venez découvrir ou redécouvrir le plaisir de la lecture à la bibliothèque.

Elle contient plus de 3000 ouvrages et s'enrichit chaque année grâce à la municipalité et aux dons de certaines familles. Nous profitons d'ailleurs de ce bulletin pour les remercier.

Nous espérons que nos fidèles lecteurs continueront à fréquenter la bibliothèque et que de nouvelles personnes viendront s'inscrire; en particulier les jeunes, que nous voyons un peu moins actuellement.

N'oubliez pas que l'inscription et les prêts sont gratuits.

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 14h à 15h et nous serons heureuses de vous y accueillir.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2014

Charline, Corinne, Danièle et Jacqueline.

SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE ...

Effectif 2013 - 2014:

Mme LANCE, aidée de Melle MACCHIA, accueille les 20 élèves (7 GS de maternelle et 13 CP). La classe de Mme PELLET ROBERT compte 29 élèves (11 CE1 et 18 CE2).

L'effectif global du RPI est de 95 élèves qui se répartissent de la manière suivante :

22 élèves de maternelles, petits-moyens-grands à Sauchy Lestrée

49 élèves de maternelles grands, CP, CE1, CE2 à Epinoy

24 élèves de CM1 et CM2 à Sauchy Cauchy

Départ et changement de personnel :

Mr Pierre GOULLANT a remplacé Mme MASSET, en congé maternité. Cette année, elle a obtenu un poste de CM1-CM2 près de son domicile. C'est donc Mme PELLET ROBERT, habitant Oisy le Verger qui est nouvellement nommée. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Election des représentants des parents d'élèves :

Les résultats sont les suivants :

140 inscrits - 49 votants - 6 bulletins nuls - soit 35 % de participation.

Les représentants titulaires sont Mmes CARLIER Christine, LEPOIVRE Anne, BOCQUET Laëtitia et Mr LIBERAL Fabrice.

Il n'y a pas de représentants suppléants

Rénovation :

Les casiers dans la classe de Mme LANCE ont été repeints et le chauffage a été refait à neuf.

Projet d'école :

Il vient d'être reconduit en attendant de nouvelles directives. Il est titré « le vocabulaire, la grammaire et l'enrichissement culturel au service de l'amélioration de l'expression écrite et orale ».

Piscine:

Les élèves de CE1 et CE2 bénéficient de l'enseignement de la natation de septembre à janvier, à la piscine de Marquion. Les communes du RPI prennent en charge les entrées ainsi que les frais de transport.

Les parents d'élèves accompagnants ont fait un stage d'une journée à la piscine d'Achicourt. Nous remercions Mmes FRISON Nadine, SPACK Christine, KALINOWSKI Emilie et Mr BLANCHARD Cédric pour leur dévouement.

Les moments insolites :

<u>La fête de Pâques 2012</u>: Après la récréation, les *GS/CP* rejoignent leur classe par un petit chemin et parfois sur le trajet, de belles surprises les attendent : le lapin de Pâques! Il ne nous oublie jamais. Les paniers sont toujours bien cachés. Nous cherchons partout, nous crions, nous courons ...





Cette année, nous avons poussé le plaisir plus loin et nous nous sommes rendus dans la classe des CE pour leur annoncer la nouvelle. Surprise, surprise, les cloches sont passées !!!

<u>Le repas de Noël 2012</u>: Il rencontre toujours un vif succès. Pour l'occasion, le maire et les enseignants étaient présents. Cette année, nous avons même poussé la chansonnette.



<u>Hiver 2012/2013</u>: C'est bien connu, la neige réjouit les cœurs de nos enfants. Ils ont été « gâtés » cette année!

Pas de transports scolaires, cours perturbés, températures inférieures à 0° et pourtant que de moments agréables et riches en souvenirs pour nos élèves.





Les sorties :

Sortie au cirque éducatif de Sin le Noble :

Une fois de plus, la troupe du cirque éducatif a ravi les cœurs de nos élèves.



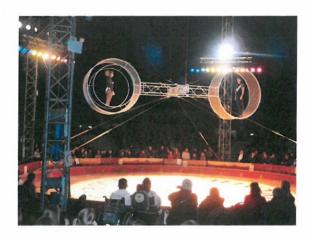
Les spectacles étaient tous aussi beaux les uns que les autres : les élèves ont pu voir un numéro avec une ménagerie d'animaux familiers, des éléphants, des otaries de Patagonie qui ont terminé leur numéro par une valse.





Les numéros de jonglage, d'acrobatie et d'équilibristes notamment avec la roue de tous les dangers et bien sûr ...





les clowns sans qui le cirque n'aurait pas son charme !!!



Sortie à l'Archéosite de Les Rues des Vignes :

Le matin, nous avons pu bénéficier d'une visite guidée de deux heures sur la découverte de la vie quotidienne au premier millénaire.

Nous avons appris plusieurs choses: Les murs des maisons sont en torchis, les fenêtres sont petites. A l'étage, seule subsiste une peau de bête pour dormir. Au rez de chaussée, les animaux réchauffaient la maison.



Nous avons également vu le grenier, la poterie, la forge, la nécropole, la chapelle, les vignes, ainsi que la cave à vins.

La matinée s'est terminée par la cuisson de petits pains dans les fours domestiques carolingiens.



L'après-midi, les maternelles grands/CP ont participé à un atelier de parure mérovingienne et ont fabriqué chacun un collier en pâte filmo.





Les CE ont assisté à de belles démonstrations de forge. Chaque élève a réalisé par luimême son propre objet avec lequel il a pu repartir.



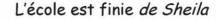
Fête des écoles :

Vendredi 21 juin 2013, une ambiance festive régnait à la salle des fêtes de Sauchy Cauchy. Les enseignants des 4 classes avaient préparé chants et danses.

Les GS/CP s'étaient mis sur leur 31 : cravate pour les garçons et couettes pour les filles. Les années 60 étaient de retour.

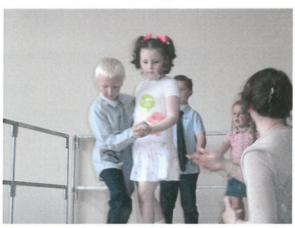
Sacré Charlemagne de France Gall











Toujours sur le thème de l'école, les GS/CP ont couronné leurs têtes pour chanter l'alphabet de *Chantal Goya*, puis ils ont réalisé une petite séance de Gym Tonic (Véronique et Davina)





Les CE avaient pris un air de country : le chapeau de cow-boy était de rigueur.

Suzanna



Ils ont terminé par deux chants : « Il faudra leur dire » de Francis CABREL et « Les moulins de mon cœur ».





Mme LANCE



CHEZ LES MUSICIENS ...

L'harmonie l'Espérance, son comité et le Président Daniel CHAUWIN, se font une joie de vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014.

L'année 2013 fut pour l'harmonie une année pleine de joie.

Nous avons assuré:

Le festival de la musique à Ecourt Saint Quentin.





La retraite aux flambeaux du 13 juillet à Epinoy, qui sera reconduite en 2014. Les concerts de Sauchy-Lestrée, Haynecourt et Hem-Lenglet

A Epinoy:

le 21 juillet, le concert de la fête communale,

le 12 octobre, le concert d'automne,

le repas dansant du 19 octobre et le $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ décembre, la messe de Sainte Cécile.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation régulière à nos concerts et comptons encore sur vous en 2014.

Notre école de musique :

Petits et grands peuvent étudier la musique et différents instruments sont proposés : trombone, batterie, flûte, saxophone, trompette. Une seule contrainte : solfège chaque lundi à 18 h 00 et cours pour les instruments, le mardi à 18 h 00. Les inscriptions ne sont pas encore closes. N'hésitez pas à pousser la porte !!!

Renseignements : Guillaume BOHAZ - tél : 06.71.89.04.37

Mail: ecolemusique.epinoy@gmail.com

Le Président, Daniel CHAUWIN



CHEZ LES CHASSEURS ...

Cette année, la date d'ouverture générale a été avancée par décision préfectorale, ce qui nous a permis de chasser plus tôt en saison.

En demandant le tir anticipé du chevreuil, cela nous donne la possibilité de tirer le renard, avant l'ouverture générale, mais à l'affût.

Comme chaque année, nous avons été très prudents dans nos prélèvements, en espérant que cela porte ses fruits l'année prochaine.

Cette année, nous avons réussi à tirer un chevreuil qui a été partagé entre six sociétaires tirés au sort. A savoir que nous avons attendu la fin de la saison pour le tirer. Il est à noter qu'ils sont de plus en plus nombreux en plaine.

Nous continuons le furetage, ce qui nous permet de maintenir la pression sur le renard.

Nous chassons le corbeau et le pigeon ramier uniquement à poste fixe le samedi jusqu'à la fermeture générale car ils sont de plus en plus nombreux.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2014.

Les chasseurs.



E.S.H.E

Le bilan sportif de la saison 2012-2013 est un peu frustrant dans la mesure où notre équipe fanion a terminé au pied du podium, après une belle prestation d'ensemble. Il a manqué un petit quelque chose pour accéder à la division supérieure, objectif que nous espérons atteindre cette année.

L'équipe réserve a fait une saison correcte en terminant à la 5^{ème} place. Ce qui est essentiel, c'est l'état d'esprit qui règne au sein du club, chacun prend du plaisir à se retrouver chaque week-end et c'est bien cela l'important.

Je profite de notre place dans ce bulletin pour rappeler l'existence du groupement de clubs dont nous faisons partie, l'E.S l'AGACHE qui permet la formation de jeunes footballeurs, n'hésitez pas à me contacter au 06.73.89.83.73 pour inscrire votre enfant, garçon ou fille. Dès l'âge de 6 ans, le groupement peut accueillir les futurs talents.

A l'instar des jeunes, le club d'Haynecourt-Epinoy est toujours à la recherche de nouveaux membres, joueurs ou dirigeants, nous ne serons jamais assez, actuellement nous sommes 54 licenciés.

Notre tournoi a encore été marqué par le mauvais temps, froid et pluie durant les deux jours, ce qui n'aide pas à faire une bonne recette. Le concours de pétanque a rassemblé une douzaine d'équipes et s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le repas dansant du 16 novembre a rassemblé un peu plus de cent personnes dans une ambiance festive et conviviale.

Ces manifestations sont nécessaires à la vie du club, tant financièrement qu'humainement. Lors des prochaines animations, venez nous rejoindre, vous serez bien accueillis et passerez un agréable moment en notre compagnie.

En attendant, les membres du club et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de NOEL et une bonne année 2014.

Le président, Philippe DELEAU





Chez les motards

Nos activités de l'année ont débuté avec le banquet de la Saint-Sylvestre qui a eu lieu à SAUCHY-LESTREE.

L'assemblée générale du 20 janvier 2013 a reconduit le bureau.

Activités du club de cette année :

30 mars: Soirée couscous.

14 avril : Escapade avec LA BOULE SALESIENNE suivie d'un repas champêtre et d'une partie de pétanque.

18 – 19 – 20 mai (week-end de la Pentecôte): Direction La Manche BARNEVILLE-CARTERET. Aller touristique avec le soleil, ce n'était pas le cas au retour des 450 kilomètres parcourus sous un temps exécrable venteux et pluvieux. La qualité de conduite de nos motards était la rigueur, ce qui assura le retour sans problème.

14 juillet : Baptême moto à SAUCHY-LESTREE.

28 juillet : Ballade au Cap Gris Nez et Cap Blanc Nez.

27 octobre : Sortie aux environs de MAUBEUGE suivie d'un déjeuner à HERMIES.

9 novembre : Soirée cassoulet.

8 décembre : Participation au TELETHON en association avec le Club D'ESWARS et CAUDRY.

Les membres du Club se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président,

Fabrice VASSEUR

LES PERMANENCES A MARQUION

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :

Plus de permanence à Marquion

Arras: Boulevard Allendé - du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 - tél: 3646

Ecourt Saint Quentin: Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE:

Plus de permanence à Marquion

Arras: 1 rue André Gatoux - du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00

Cambrai: 17 Boulevard Faidherbe - du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 00

Site internet: www.msa59-62.fr

Permanence assistante sociale : Le 1er jeudi du mois le matin sur rendez-vous - Mmes FLOURET et GOSSELIN - tél: 03.21.50.36.54

Permanence téléphonique (RSA) à Bapaume : Le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 + RDV le 1er lundi -

Bimestriel - Mme BAYART - tél : 09.64.12.25.57

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES:

Permanence administrative: Le 4ème vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 - Mme SELLIER Monique

tél: 0.810.25.62.30

Permanence sociale : assistante sociale - permanence téléphonique au 03.21.74.73.30

ASSISTANTE SOCIALE DU DEPARTEMENT:

Le 2ème lundi du mois de 14 h 00 à 16 h 00 et le 3ème jeudi du mois de 9 h 00 à 11 h 00 Mme CORNET Laurence - tél : 03.21.50.58.30

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL (CARSAT) :

Le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi du mois *sur rendez-vous* de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 -Mme Pascale DUMUR - tél : 3960 ou 06.08.97.88.91

RETRATES COMPLEMENTAIRES (CICAS):

Appel du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00 - tél : 0.820.200.189 Se munir du N° de sécurité sociale pour l'appel

CONCILIATEUR DE JUSTICE:

Le dernier jeudi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30 - Mr Yvon LEGER - tél : 06.15.51.55.48

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS:

Consultations uniquement sur rendez-vous - le mercredi de 9 h 30 à 16 h 00 - Mme DEMOUGEOT tél: 03.21.24.40.35

Les demandes doivent être adressées au C.M.P de Bapaume

MEDECINE DU TRAVAIL:

Le vendredi sur rendez-vous - Mme le Dr J.M GUILLY - tél : 03.21.15.15.70

RESEAU D'AIDES SPECIALISEES - RASED :

Bureaux à la mairie de Buissy

Pour les élèves en difficultés (maternelle et primaire) - tél : 03.21.24.22.91

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

75 rue de la Chapelle à MARQUION - tél: 03.21.73.73.67

Permanence le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Halte garderie : le lundi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 00, le mardi : journée

continue, le mercredi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

QUELQUES ADRESSES UTILES

A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Place du Général de Gaulle à Ecoust Saint Mein - tél : 03.21.48.12.85 Bureau : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

Soins à domicile : même adresse - tél : 03.21.48.94.96

A.S.S.A.D de Marquion (Association de Soins A Domicile et transports accompagnés

Mairie de Buissy, 35 Grand'rue - tél : 03.21.59.62.73

Horaires: le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Renseignements: Mme CARLIER - tél: 06.20.16.44.32 ou 03.21.59.62.73

A.I.S.M (Association Intermédiaires à Services Multiples)

Services aux particuliers (espaces verts, entretien ménager, bricolage divers)

Service instructeur R.S.A - référent intercommunal RSA

1 rue Jean Jaurès à Ecourt Saint Quentin

Horaires: du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Directeur: Mr TREBACZ - tél: 03.21.59.90.45

LA VIE LIBRE (Association contre l'alcoolisme)

Mr Marc LABOUR - tél: 03.21.59.89.72 ou 06.20.07.21.70



LES PHARMACIENS

Pour tout renseignement concernant la pharmacie de garde (lieu, modalités d'accès, horaires ...)

<u>Par téléphone</u> : **0.825.74.20.30** Par internet : **www.servigardes.fr**



LE SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

La permanence des soins continue toujours d'être assurée, toutes les nuits et tous les week-ends, par les médecins habituels de votre secteur, comme auparavant. En cas de réelle nécessité, vous appelez le **03.21.71.33.33** ou votre médecin traitant qui vous communiquera par le répondeur le numéro de téléphone à composer pour obtenir le **service médical de garde**.

En cas d'urgence vitale, il faut immédiatement appeler le « 15 ».

LE MOT DU CONSEILLER GENERAL

Chers amis,

2014, année électorale avec le renouvellement des Conseils municipaux en mars, les élections européennes en juin et puis pour les "grands électeurs" les sénatoriales en septembre !

Quant aux élections cantonales, elles sont reportées en 2015 et vous serez alors appelés à désigner un ticket homme-femme dans des circonscriptions départementales non encore déterminées.

2014 c'est aussi l'année du changement pour notre Communauté de Communes, un mariage OSARTIS-MARQUION qui devrait permettre un alignement des compétences les plus appréciées par nos concitoyens. Quant au SIVOM, son intégration dans la future entité a été prorogée par la Préfecture au 1^{er} juillet 2014.

Le contexte socio-économique est toujours aussi morose et dans notre secteur déjà bien impacté sur le front de l'emploi avec les fermetures de la BA 103 et de l'abattoir DOUX, des craintes les plus vives se portent maintenant sur le devenir de la papeterie STORA ENSO de Corbehem.

Fort heureusement nous avons aussi des raisons d'espérer un futur un peu meilleur.

C'est d'abord la constitution d'ici la fin de l'année d'un Syndicat mixte regroupant la région, nos 2 départements et les 3 communautés concernées par les emprises foncières, la notre évidemment mais aussi l'Ouest-Cambrésis et la CAC afin d'assurer la gouvernance de l'ex-BA 103.

Notre volonté largement partagée est bien de rebondir au plus vite sur le plan économique et que ce site de 350 ha ne devienne pas une friche.

C'est aussi le Seine-Nord Europe, ce serpent de mer qui devrait sortir de l'eau dans un délai raisonnable.

Vous le savez, avec la participation à 40% de l'Europe la donne est tout à fait changée.

Désormais avec l'Etat, les collectivités territoriales de Picardie et du Nord—Pas-de-Calais mais aussi les ports, regroupés dans une société de projets, tous sont prêts à mobiliser les crédits nécessaires pour que ce projet éminemment structurant, reconfiguré avec pugnacité et intelligence par Rémy PAUVROS, devienne enfin réalité.

D'autre part, on peut encore espérer à ce jour une reprise même partielle de l'abattoir de Graincourt.

Quant à l'éolien, les projets sont toujours bloqués par les radars de la BA 103 mais le radar militaire sera en principe transféré en 2015 près de Doullens et le civil devrait changer de technologie.

D'autres dossiers structurants sont par contre aboutis ou en voie de l'être. C'est d'abord l'EHPAD d'Oisy-Le-Verger avec ses 61 lits dont certains réservés à la pathologie d'Alzheimer, structure gérée par APREVA et opérationnelle depuis le mois d'octobre.

C'est aussi la zone d'activités légères qui doit accueillir notamment un cabinet médical et qui sera desservie par un giratoire sur le RD 14 au droit de la déchetterie.

C'est encore le Centre de secours de notre secteur dont la construction sur le site du "BON COIN" de Baralle est programmée pour 2015.

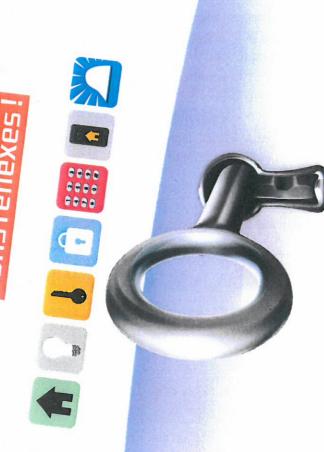
Enfin quelques mots sur notre Conseil Général. Avec nos voisins du Nord se dessine une coopération et donc à moyen terme un alignement de nos politiques départementales. C'est ainsi qu'au printemps 2014, une ligne de transport de voyageurs de Cambrai à Arras desservant la RD 939 permettra les correspondances avec les TGV.

En 2014 se mettra aussi en place un guichet unique pour l'harmonisation du service public et des politiques sociales.

Mais plus que jamais le département reste le partenaire incontournable du monde rural avec le fonds d'aménagement aux communes de moins de 2 000 habitants sans oublier les aides à la voirie ou encore au développement culturel.

Mais pour l'instant pensons à Noël, aux fêtes de fin d'année et espérons que 2014 puisse apporter espoir et réconfort à toutes celles et tous ceux qui connaissent des moments difficiles.

Contre les cambriolages ayez les bons réflexes









- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
 - Sovez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
 - Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent súreté pour réaliser une consultation de sùreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de políce ou de votre brigade de gendarmerie)

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération
- «Tranquillité vacances». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
 - Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de
- (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer sariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commisplainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
 - Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect. Pour en savoir plus,

www.interieur.gouv.fr





yer_cambriolages_2013_BAT.indd 2

